

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY**

Séance du 01 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux et le premier avril à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel	Mme RONDEPIERRE Sandrine
M. GAGNAIRE Bernard	M. GUEDON Serge
M. QUÉRAT David	Mme MATTANA Nathalie
M. RABUT André	Mme MILLET Sabine
Mme MAUGÉ Solange	Mme REY Paule Maryse

Secrétaire de séance : Mme RONDEPIERRE Sandrine

**Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET
ASSAINISSEMENT**
2022.03.03

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 8 376.53 €
Dépenses et recettes d'investissement : 6 990.52 €

Le Conseil Municipal,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 04 mars 2022,
Vu l'avis de la commission des finances du 31 mars 2022,
Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Dépenses et recettes de fonctionnement : 8 376.53 €
Dépenses et recettes d'investissement : 6 990.52 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

STE AGATHE EN DONZY, le 05 avril 2022

Le Maire,

Bruno COASSY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20220401-20220303-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2022

Affichage : 05/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

